

Registre de l'article 47 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004

N° 2014-07

Date : 11/08/2014

Accompagnement des professionnels de santé (médecins généralistes, médecins spécialistes, autres professionnels de santé et établissements) (OPOIO)

Date de mise en œuvre	11 Aout 2014
Finalités principales	L'application OPOIO permet de recueillir les données fournies par la CNAMTS trimestriellement pour l'accompagnement conventionnel des médecins et le suivi de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pour l'ensemble des médecins généralistes au niveau régional et local. Il permet aux délégués de l'Assurance Maladie et aux médecins conseils de préparer et personnaliser leurs prochaines visites en fonction de l'évolution des indicateurs de chaque médecin et des visites déjà réalisées.
Fonctions de l'application	Cet outil, préconisé par la CNAMTS (cf. la lettre-réseau LR/DDGOS/35/2013 du 29/05/2013), est un logiciel permettant aux Délégués d'Assurance Maladie et aux Praticiens Conseil de planifier leurs visites.
Service chargé de la mise en œuvre	Service DAM de la CGSS de la REUNION et la DRSM de la REUNION
Service chargé du droit d'accès et de rectification	CIL de la CGSS de la Réunion
Catégories de personnes concernées	Médecins généralistes, médecins spécialistes et établissements de santé
Catégories de données traitées	nom, prénom, classe d'âge et n° d'identification du médecin ; nom, prénom et n° de l'agent, métier (DAM ou MC) adresse du cabinet du médecin, zone du cabinet, spécialité médicale du médecin, nombre de patients du médecin, adhérent CAPI, nombre d'indicateurs ROSP renseignés, plan des visites d'accompagnement, indicateurs de suivi conventionnel et rémunération potentielle du médecin ; activité programmée pour les DAM
Catégories de destinataires	- agents et praticiens conseils de la DRSM REUNION - délégués de d'Assurance Maladie et responsables des DAM
Durée de conservation des données	durée de validité de la convention des professionnels de santé